

Offres d'emploi : les personnels non permanents doivent continuer à recevoir les infos



Communiqué • 13 février 2023

Ce début d'année 2023 a été synonyme d'une innovation : les communications envoyées par mail pour transmettre les postes ouverts à la consultation ne comportent désormais plus les documents sur chacune de ces propositions.

Il est précisé que « *tout est dans MonKiosque ou Monespace* » et que les salariés qui n'ont pas accès à ces outils sont invités à contacter leurs RH.

Pourquoi ce changement ?

La direction nous dit que l'objectif est que tous les salariés ayant accès à MonKiosque et Monespace passent par ce biais, mais la direction ajoute qu'elle continuera à adresser les documents tels que nous les connaissions à toutes celles et ceux qui n'y ont pas accès.

Seul « hic » : une histoire de RGPD !

La direction n'est pas censée détenir les adresses mail personnelles des salariés, sauf si ces derniers l'autorisent.

Et elle s'interdit donc d'adresser ne serait-ce qu'un premier mail pour les inviter à adresser cette autorisation.

Pas de problème pour nous : s'il ne s'agit que de cela, FO vous invite à nous retourner, à nous, ces formulaires remplis.

Et nous nous chargerons ensuite de les faire suivre à la personne adéquate à la DRH.

Voilà qui est le plus simple, le plus rapide et le plus efficace pour que les personnels non permanents retrouvent leurs droits légitimes pour être bien informés et pouvoir postuler.



➤ [Retrouvez notre formulaire de consentement Bourse de l'emploi - Personnels non permanents](#)

FO est à côté de tous les salariés y compris les CDD!